

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lysogene annonce l'ouverture d'une procédure de sauvegarde

Paris, France — le 14 décembre 2022 à 8h00 CET — Lysogene (FROO13233475 – LYS), société biopharmaceutique de phase 3 s'appuyant sur une plateforme technologique de thérapie génique ciblant les maladies du système nerveux central (SNC), annonce aujourd'hui que le Tribunal de commerce de Nanterre a fait droit à sa demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, laquelle sera assortie d'une période d'observation fixée à six mois maximum.

Dans ce cadre, le Tribunal de commerce de Nanterre a désigné la SELARL FHB, en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, en qualité d'administrateur judiciaire avec mission de surveillance de Lysogene, ainsi que la SAS Alliance, en la personne de Maître Gurvan Ollu, en qualité de mandataire judiciaire.

Pour rappel, dans son communiqué de presse du 6 décembre 2022, Lysogene avait annoncé demander l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de commerce de Nanterre, compte tenu de sa situation financière et de l'absence de nouveaux financements à date.

Avec l'ouverture de la procédure de sauvegarde, Lysogene va pouvoir amorcer sereinement une nouvelle phase d'interaction avec des partenaires et investisseurs potentiels avec pour objectif de trouver une solution pour consolider sa situation financière et étendre son horizon de financement au-delà de son échéance actuelle (février 2023).

Dans ce cadre, Lysogene a demandé à Euronext Paris la reprise de la cotation de ses actions à compter de l'ouverture des marchés le 14 décembre 2022.

Des informations seront régulièrement communiquées au marché sur l'évolution de la procédure et, plus généralement, de la situation financière de Lysogene.

À propos de Lysogene

Lysogene est une Société biopharmaceutique spécialisée dans la thérapie génique ciblant les maladies du système nerveux central (SNC). La Société a acquis une compétence unique lui permettant de

délivrer des thérapies géniques dans le SNC pour traiter des maladies de surcharge lysosomale et d'autres maladies génétiques du SNC. Lysogene mène actuellement une étude clinique de Phase 2/3 dans la MPS IIIA. Une étude clinique adaptative dans la gangliosidose à GM1 est en cours. Lysogene développe également une approche innovante de thérapie génique AAV pour le traitement du syndrome de l'X fragile, une maladie génétique liée à l'autisme. La Société a par ailleurs signé un accord exclusif de licence mondiale avec Yeda, l'entité commerciale du Weizmann Institute of Science, pour un candidat médicament de thérapie génique dans le traitement de la maladie de Parkinson associée à des mutations du gène GBA1. www.lysogene.com.

Déclarations prospectives de Lysogene

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques et les prévisions de trésorerie de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes (i) à des changements sans préavis, (ii) à des facteurs que la Société ne maîtrise pas, (iii) aux résultats des études cliniques, (iv) à des augmentations des coûts de production, (v) à des réclamations potentielles sur ses produits. Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives. Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document d'enregistrement universel 2021 de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 19 avril 2022, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procédera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Contacts – Corporate

Côme de La Tour du Pin

Directeur Administratif et Financier par intérim



come.delatourdupin@lysogene.com

+ 33 1 41 43 03 90

Contacts – Patients

contact@lysogene.com